

Traite SHABAT

Proposition de plan – Troisième chapitre – Daf 43 a et b

43 a

Guemara

- **Question 3** (Mishnah) : On peut mettre un bol sur un Ner pour éviter que la poutre du plafond ne prenne feu.
 - Le cas est que le plafond est très bas, il est susceptible de prendre feu.
- **Question 4** (Mishnah) : Si une poutre du plafond se casse, on peut la soutenir avec un banc ou une planche de lit.
 - La Mishnah parle de nouvelles poutres, ils sont susceptibles de se briser.
- **Question 5** (Mishnah) : On peut mettre un Kli sous une fuite sur le Shabbat.
 - La Mishnah discute d'une nouvelle maison, qui est sujette à des fuites.

Rav Chisda interdit de mettre un Kli pour attraper un œuf car cela rendrait le Kli Muktzeh (auparavant le peut être déplacé ; mais si l'œuf tombe sur lui, il sera interdit de le déplacer. Mid'Rabanan, on ne peut pas rendre un Kli Muktzeh, car cela revient à le casser ou à l'immobiliser).

- **Question 1** (Abaye - Beraita) : Si un baril de vin Tevel se casse, on peut amener un Kli en dessous.
 - Nous ne disons pas que le Tevel rend le Kéli Muktzeh, car si l'on donne la dîme au Tevel [même si cela est interdit], c'est permis.
- **Question 2** (Mishnah) : On peut mettre un Kéli sous un Ner pour attraper des étincelles.
 - Rav Huna brei d'Rav Yehoshua : Les étincelles n'ont pas de substance (on peut déplacer le Kli dans lequel elles tombent).
- **Question 3** (Mishnah) : Si une poutre du plafond se casse, on peut la soutenir avec un banc ou une planche de lit.
 - Il ne la coince pas étroitement, il peut encore le retirer à tout moment.
- **Question 4** (Mishnah) : On peut mettre un Kéli sous une fuite.
 - Dans ce cas, l'eau qui coule est utilisable.
- **Question 5** (Mishnah) : On peut renverser un panier sur le côté devant les poussins pour leur permettre d'y monter pour rejoindre leur nid ou d'y descendre.
 - Rav Yosef soutient que l'on peut déplacer le panier même après que les poussins y sont entrés.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Beraita : Il est interdit de déplacer [un panier sur lequel des poussins sont venus].*
 - *La Beraita n'interdit que lorsque les poussins sont à l'intérieur*
 - *On objecte cette Beraita : Il est interdit de se déplacer même après que les poussins soient descendus.*
 - *R. Avahu : C'est dans le cas où les poussins sont restés sur le panier pendant toute la durée de Bein ha'Shemashot - puisque c'était Muktzeh (interdit de bouger) pendant toute la durée de Bein ha'Shemashot, c'est Muktzeh pour tout le Shabbat.*

R. Yitzchak : Tout comme on ne peut pas mettre un Kli sous une poule pour attraper un œuf [lors du Chabath], on ne peut pas mettre un Kli sur un œuf [pondu lors du Chabath] pour le garder.

- *Il soutient qu'un Kli ne peut être déplacé que pour le bien de quelque chose qui peut être déplacé pendant le Chabath.*
 - *Les mêmes questions posées [contre Rabah et Rav Yosef] s'appliquent à R. Yitzchak !*
 - *Dans tous les cas, nous répondons que c'est autorisé de prendre le Kéli parce qu'il avait besoin de sa place. (Ensuite, il peut le poser n'importe où.).*
 - *Question 1 / Nous avons une Beraita : Un œuf pondu le Chabath ou le Yom Tov ne peut pas être utilisé pour couvrir un bocal ou pour soutenir le pied d'un lit, mais on peut le recouvrir d'un Kli pour le garder.*
 - *En fait, dans ce cas ; il avait besoin de la place du Kéli.*
 - *Question 2 / Nous avons une Beraita: Lors du Shabbat, on peut étendre des tapis sur des pierres [même si ce sont des Muktzeh] !*
 - *Il s'agit de roches pointues qui sont utilisées [pour se nettoyer] dans le Beit ha'Kisei.*
 - *Question 3 / Nous avons une Beraita: Lors du Shabbat, on peut étaler des nattes sur des briques.*
 - *Il s'agit des briques qui restent après la construction et sur lesquelles les gens s'allongent.*
 - *Question 4 / Nous avons une Beraita : Lors du Shabbat, on peut étendre un tapis sur une ruche pour la protéger du soleil ou de la pluie, à condition de ne pas piéger les abeilles.*
 - *Le cas est qu'il y a du miel à l'intérieur.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Rav Ukva de Meishan : Il est vrai qu'il y a du miel en été - en hiver, comment pouvons-nous répondre ? (Les abeilles ne produisent du miel qu'en été ; normalement, on prend le miel, ne laissant que deux blocs de miel pour les nourrir pendant l'hiver).*

43 b

- **Réponse 1** : *Il y a les deux blocs à l'intérieur.*
 - *Mais ils sont des Muktzeh (on n'a pas l'intention de les prendre, de peur que les abeilles ne meurent) !*
 - *Le cas est que [avant le Shabbat] il avait l'intention de les prendre.*
 - *S'il n'avait pas eu l'intention de les prendre, il serait interdit [d'étendre un tapis].*
 - *Si oui, pourquoi la Mishnah dit-elle "tant qu'il n'a pas l'intention de piéger" - elle devrait dire, seulement s'il en avait l'intention [pour les blocs de miel] !*
 - *La Mishnah dit qu'il n'a pas l'intention de piéger : La Mishnah enseigne que, même s'il avait l'intention [de prendre les blocs], cela n'est permis que s'il n'a pas l'intention de chasser les bêtes.*
 - *Qui est la Tana des Beraita ?*
 - *R. Shimon n'exige pas d'intention pour le miel - il autorise [la plupart des catégories de] Muktzeh [y compris celui-ci] ! (R. Yehudah interdit la plupart des sortes de Muktzeh).*
 - *R. Yehudah interdit même s'il n'a pas l'intention de chasser les*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Biblioupe/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
- www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

*bêtes - il interdit à Davar she
'Eino Mitkaven !*

- *C'est R. Yehudah - cela signifie qu'il étend le tapis de manière à ce qu'il ne soit pas piégé, c'est-à-dire qu'il laisse de la place pour que les abeilles puissent partir.*

- **Réponse 2 (Rav Ashi)** : *Le Beraita n'a pas dit "aux jours de pluie (hiver)", mais plutôt sous le soleil ou la pluie - il parle de Nisan et Tishrei, quand il y a du miel (en plus des deux blocs minimum).*

Rav Sheshet : Dites à R. Yitzchak [qui est en Eretz Yisrael] qu'à Bavel, Rav Huna a enseigné comme lui :

- *Rav Huna : Nous pouvons faire une partition pour un Met si c'est [aussi] pour une personne vivante, et non [uniquement] pour un Met (c'est Muktzeh).*
 - *Quel est le cas ?*
 - *Que se passe-t-il ? Shmuel bar Yehudah a enseigné que si un Met est au soleil (il peut se décomposer rapidement), deux personnes viennent s'asseoir de part et d'autre de celui-ci. Lorsque la chaleur du sol les dérange, elles apportent des lits pour s'asseoir ; lorsque le soleil les dérange, elles apportent une natte et l'étendent sur elles-mêmes. Plus tard, ils peuvent redresser leur lit [pour soutenir la natte] et partir - la séparation est faite d'elle-même.*
 - *Rav Yehudah : Si un Mes est au soleil, nous pouvons le faire basculer d'un lit à l'autre (jusqu'à un lieu ombragé)*
 - *Rav Chanina bar Shalmiya : On y met un pain ou un nourrisson, et on déplace le Met avec lui.*
 - *Tous s'accordent à dire que lorsqu'un pain ou un nourrisson est disponible, nous le déplaçons comme R. Chanina ;*
 - *Ils se disputent dans le cas où il n'y a pas de pain ou de nourrisson*
 - *R. Chanina soutient que Tiltul Min ha'Tzad Shmei Tiltul (déplacer quelque chose indirectement est considéré comme le déplacer, il est interdit de déplacer le Muktzeh par lui-même),*
 - *Rav Yehudah soutient que Lo Shmei Tiltul (ce n'est pas considéré comme le déplacer).*
 - *Les Tana'im se dispute si oui ou non Shmei Tiltul :*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

- *Beraita : On ne peut pas sauver un Met d'un incendie ;*
 - *R. Yehudah ben Lakish : J'ai entendu dire qu'on peut sauver un Met d'un feu.*
 - *Quel est le cas ?*
 - *Si un pain ou un nourrisson est disponible, pourquoi le premier Tana l'interdit-il ?*
 - *Si un pain ou un nourrisson n'est pas disponible, pourquoi R. Yehudah le permet-il ?*
 - *Ils se disputent au sujet du Tiltul Min ha'Tzad*
 - *le premier Tana affirme que Shmei Tiltul (ça s'appelle un déplacement),*
 - *R. Yehudah affirme que le Lo Shmei Tiltul (ça ne s'appelle pas un déplacement).*
- ➔ *Non, tous sont d'accord pour dire que Shmei Tiltul : R. Yehudah permet parce qu'une personne panique à propos de son Met (le corps de son parent, de peur qu'il ne brûle), si nous ne permettons pas [une dérogation à ce Isur mid'Rabanan de] le déplacer, il peut en venir à éteindre le feu (qui est un Isur mid'Oraita).*
- ➔ *Rav Yehudah ben Shila : La Halachah suit R. Yehudah ben Lakish concernant un Met.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

- Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/Bibliourop/Bibliophane/FSJU)
- Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),
- www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »
- www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I. Assayag...
www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg)

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com